

## Fiche espèce



### *Vespertilio murinus*

#### Vespertilion bicolore

Zweifarbfloderm Maus  
Serotino bicolore  
Serotin d'argent  
Parti-coloured bat

#### Caractéristiques

Envergure : 27-31 cm  
Poids : 8-18 g  
Âge maximal : 12 ans  
Jeunes par année : 1-3

#### Statut

Protection : protégé selon la LPN  
Liste Rouge : VU (vulnérable)  
Priorité CH : I (très haute)  
Autre : espèce cible forestière, espèce cible de forêt claire

**Synergies :** Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune



### Utilisation de l'habitat

#### Gîtes

En été, cette chauve-souris gîte généralement en bâtiment, en entretoit, dans les fentes des façades, les cheminées ou derrière les coffrages de murs. On la trouve aussi en nichoir et, plus rarement, en cavité d'arbre. Les gîtes sont situés en hauteur avec un accès bien dégagé. Il s'agit de l'une des rares espèces où les mâles forment aussi des colonies. Les colonies de mise bas et de mâles peuvent compter plusieurs centaines d'individus. Les gîtes hivernaux sont peu connus mais, à l'image des sites estivaux, il se situent probablement en bâtiment, ainsi que dans les fissures de parois rocheuses.

#### Terrains de chasse

L'activité de chasse est influencée par la présence d'insectes tels que les moustiques, trichoptères et éphémères. Les zones de chasse se situent souvent au-dessus de plans d'eau naturels et eutrophes. Il chasse surtout en espace aérien libre, jusqu'à plus de 40 m d'altitude. Les territoires de chasse peuvent être éloignés de plus de 15 km des gîtes. Ordre de grandeur des terrains de chasse : 1000-10 000 ha.

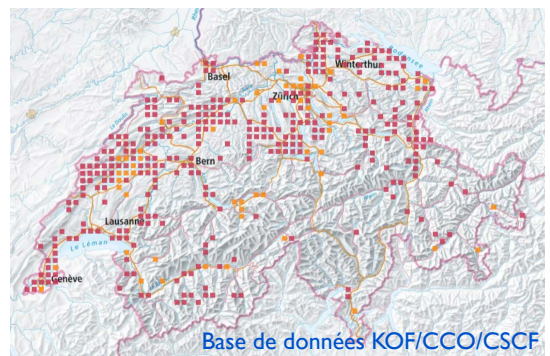
#### Couloirs de vol

En raison de son mode de déplacement rapide en espace aérien ouvert, l'espèce est peu dépendante de couloirs de vol au sens strict du terme. Cependant, en raison de son comportement migratoire régional, les couloirs de migration interrégionaux sont d'une grande importance.

Les distances entre les gîtes estivaux et hivernaux peuvent atteindre plus de 800 km selon les populations.

### Répartition

Sa distribution est lacunaire dans toute la Suisse et l'espèce est rare au sud des Alpes. Les quelques colonies de mise bas se trouvent surtout proche de grands cours d'eau de basse altitude. Des colonies de mâles peuvent être trouvées jusqu'à plus de 1000 m d'altitude.



## Menaces

- Destruction de gîtes lors des travaux en bâtiments non supervisés : rénovations, optimisation de l'isolation et fermeture des interstices permettant l'accès et autres structures favorables, utilisation de produits toxiques pour traiter le bois.
- Diminution de l'offre de nourriture à cause des mesures anti-moustiques à grande échelle le long des cours d'eau (p. ex. toxine Bti).
- Collisions avec les éoliennes.
- Prédation par des chats domestiques.

## Mesures

Des mesures de protection et de conservation sont recommandées pour la préservation de cette espèce qui en est dépendante dans certaines conditions. Parmi les mesures à privilégier, se trouvent le monitoring des colonies de mise bas connues, l'élaboration de plans d'action cantonaux et le comblement des lacunes dans les connaissances, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'espace par les colonies. Pour toute mesure, l'implication des [Correspondants régionaux \(CR\)](#) est nécessaire.

### Gîtes

Renforcer la protection des colonies de mise bas et des gîtes de mâles existants en bâtiment (intégration dans l'aménagement du territoire). Protéger les gîtes et leurs couloirs d'accès des chats domestiques.

### Terrains de chasse

Réduire l'utilisation de pesticides le long des cours d'eau (p. ex. toxine Bti), par les particuliers et l'agriculture. Revitaliser ou renaturer des zones riveraines des grands cours d'eau stagnante et à courant lent. Prendre en compte l'espèce lors de la planification et de la mise en œuvre de projets éoliens.

### Couloirs de vol

Protéger les couloirs de migration au niveau interrégional et international. Prendre en compte ces corridors dans les projets éoliens.



Milieu de chasse: Zone humide



Menace: Collisions avec les éoliennes

## Littérature

Bohnenstengel et al. (2014). [Liste rouge chauves-souris, état 2011](#). Umwelt-Vollzug 1412.

Dietz et al. (2016). *Handbuch der Fledermäuse*. Franckh-Kosmos, Stuttgart.

Krättli et al. (2012). [Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020](#). Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.

Rodrigues et al. (2016). [Lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Le Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris est soutenu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

## Liens

[fledermausschutz.ch](http://fledermausschutz.ch)

[institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/](http://institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/)